



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Libéralisation de la politique agricole en Tunisie et la réforme de la PAC

Mongi Boughzala, Mohamed Elloumi

Abstract

CAP reform and liberalization policy in Tunisia

Although Tunisia has chosen to liberalize its economy, it is not obvious yet to what extent this should be done regarding agriculture. Should it continue to protect its production because of trade barriers existing abroad or should it eliminate trade restrictions anyhow and try to benefit from its comparative advantages. Using a linear programming model integrating risk with respect to farmers behavior, we show that it is not in Tunisia's interest, in the present world situation, to fully liberalize trade for its agricultural products. However, if the main world producers do liberalize their own agriculture, then Tunisia would certainly benefit from doing so too.

Résumé

Pour la Tunisie, quoique le principe de la libéralisation soit retenu, il y a lieu encore d'arbitrer entre protéger la production agricole intérieure et libéraliser totalement les échanges. A l'aide d'un modèle de programmation linéaire qui intègre la contrainte risque, nous avons pu démontrer que la Tunisie n'a pas intérêt, dans la conjoncture actuelle, à libéraliser totalement sa politique agricole. Par contre, dans le cas d'une libéralisation réelle des échanges au niveau mondial, la Tunisie gagnerait à libéraliser largement son économie agricole.

Citer ce document / Cite this document :

Boughzala Mongi, Elloumi Mohamed. Libéralisation de la politique agricole en Tunisie et la réforme de la PAC. In: Économie rurale. N°211, 1992. Actualité de la réforme de la PAC et les régions méditerranéennes. Session des 28 et 29 Novembre 1991, organisée par Florence Jacquet (CIHEAM-IAM.-M) et Jean-Marie Boisson (Université Montpellier I), avec le soutien du CIHEAM et du IAM.-M, du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole. pp. 74-79;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1992.4500>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1992_num_211_1_4500

Fichier pdf généré le 08/05/2018

LIBÉRALISATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE EN TUNISIE ET LA RÉFORME DE LA PAC

Mongi BOUGHZALA* et Mohamed ELLOUMI**

Résumé :

Pour la Tunisie, quoique le principe de la libéralisation soit retenu, il y a lieu encore d'arbitrer entre protéger la production agricole intérieure et libéraliser totalement les échanges. A l'aide d'un modèle de programmation linéaire qui intègre la contrainte risque, nous avons pu démontrer que la Tunisie n'a pas intérêt, dans la conjoncture actuelle, à libéraliser totalement sa politique agricole. Par contre, dans le cas d'une libéralisation réelle des échanges au niveau mondial, la Tunisie gagnerait à libéraliser largement son économie agricole.

CAP REFORM AND LIBERALIZATION POLICY IN TUNISIA

Summary :

Although Tunisia has chosen to liberalize its economy, it is not obvious yet to what extent this should be done regarding agriculture. Should it continue to protect its production because of trade barriers existing abroad or should it eliminate trade restrictions anyhow and try to benefit from its comparative advantages. Using a linear programming model integrating risk with respect to farmers behavior, we show that it is not in Tunisia's interest, in the present world situation, to fully liberalize trade for its agricultural products. However, if the main world producers do liberalize their own agriculture, then Tunisia would certainly benefit from doing so too.

INTRODUCTION

Malgré un développement indéniable de la production agricole le déséquilibre entre celle-ci et les besoins de consommation n'a cessé de se creuser, sous l'effet de la croissance démographique, de l'amélioration du niveau de vie et de la transformation du modèle de consommation. A ce déséquilibre se sont ajoutés d'autres plus généraux (chômage, balance de paiement...). C'est pourquoi et suite aux pressions des institutions financières internationales, la Tunisie a été amenée à adopter, à partir de la fin de l'année 1986, un Plan d'Ajustement Structurel qui donne une large place dans les réformes au secteur agricole (PASA).

Toutefois la libéralisation, entreprise dans le cadre du PASA, reste timide et connaît des lenteurs qui sont dues à la fois aux résistances internes, aux conditions réelles sur les marchés internationaux et à la politique protectionniste de nos principaux partenaires commerciaux. C'est le cas principalement des pays de la CEE, ensemble économique qui constitue le principal partenaire commercial de la Tunisie en absorbant près de 80 % des exportations agro-alimentaires, et qui, à travers la PAC, crée des barrières à l'entrée des produits des pays tiers sur le marché commun et subventionne les exportations des produits agricoles vers les

marchés extérieurs. Cette politique, malgré les avantages dont bénéficie la Tunisie, restreint les exportations de cette dernière vers l'ensemble des marchés des pays de la CEE.

Face au protectionnisme, un débat se déroule actuellement au niveau mondial, notamment dans le cadre des négociations du GATT et des négociations de prêts auprès du FMI et de la BIRD et ayant pour but de promouvoir la libéralisation des échanges mondiaux. La question reste posée pour la Tunisie en particulier au niveau des choix de politique agricole. Quoique le principe de la libéralisation soit retenu, il y a encore lieu d'arbitrer entre, d'une part protéger la production des pays concurrents et, d'autre part, libéraliser les échanges afin de profiter des avantages comparatifs et de mieux allouer les ressources disponibles.

Notre contribution a pour but d'explorer différentes possibilités de politique agricole combinant libéralisation et protection. En utilisant un modèle de programmation linéaire qui intègre la contrainte "risque" plusieurs scénarios ont été explorés, chaque scénario représente une alternative et renvoie à une situation plausible dans la réalité, ces différentes alternatives étant bien sûr comparées à la situation actuelle de l'agriculture tunisienne qui constitue le scénario

* Professeur, Faculté de Sciences Economiques et de Gestion de Tunis.

** Chargé de Recherche à l'Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie.

de base. L'analyse des résultats des différents scénarios, complétée par ceux d'autres études, va alors nous permettre de répondre à la question de savoir si la Tunisie a intérêt à libéraliser davantage sa politique agricole et sous quelles conditions ?

SITUATION DE L'AGRICULTURE TUNISIENNE

L'agriculture représente encore en Tunisie un secteur économique assez important notamment du point de vue emploi puisqu'elle occupe près de 26 % de la population active totale. La population rurale représente, quant à elle, 40,8 % de la population, totale. Elle contribue aussi pour 14 % au PIB. Sur le plan des exportations, l'agriculture participe à concurrence de 12 à 13 % des exportations totales. Par ailleurs, la production agricole est fortement soumise aux aléas climatiques accusant ainsi de grandes variations (graphique 1). On constate néanmoins une dégradation du taux de couverture des importations par les exportations (tableau 1).

Cette situation ne s'explique pas uniquement par la rapide expansion de la demande mais aussi par des inefficiences que l'on peut constater au niveau de l'offre. Face à cette situation et dans le cadre du Plan d'Ajustement Structurel, un ensemble de réformes spécifiques pour le secteur agricole (PASA) a été arrêté. Ces mesures concernent les prix, les subventions à la production et à la consommation, la libéralisation des circuits de commercialisation et de collecte etc... Ce plan a pour objectif principal le renforcement des mécanismes de marché et le désengagement de l'Etat des fonctions de production et de commercialisation. Il comprend deux volets, d'un côté une valorisation des prix à la production pour atteindre les prix internationaux (non subventionnés) en gardant en plus une légère protection pour les produits dits stratégiques ; d'un autre côté, il est prévu à la fois une plus grande libéralisation de la commercialisation à l'amont et à l'aval de la production et surtout une réduction progressive des subventions à la production. Toutefois dans sa mise en œuvre il est de plus en plus tenu compte des politiques protectionnistes appliquées ailleurs.

Graphique 1. — Evolution de la production et importation des céréales de 1965 à 1991

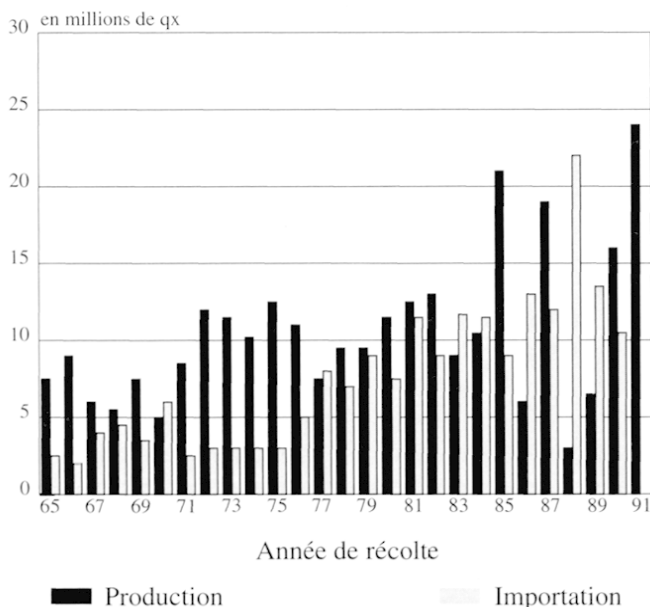


Tableau 1. — Taux de couverture des importations par les exportations pour les produits agricoles et agro-alimentaires

Année	Importation des produits alimentaires (valeur en millions de dinars)			Exportation des produits alimentaires (en millions de dinars)	Taux de couverture en %
	Produits alimentaires	Orge et maïs (aliment Bét.)	Total		
1986	256,1	31,4	287,5	169,2	58,9
1987	240,9	18,1	259,0	220,3	85,0
1988	396,8	78,6	475,4	251,2	52,8
1989	489,4	59,6	549,0	267,1	48,0
1990	-	-	444,3	320,8	72,2

Sources : Banque de Centrale de Tunisie : Rapport annuel 1988, Juillet 1989, p. 91, 92 et 94.

Banque de Centrale de Tunisie : Rapport annuel 1989, Octobre 1990, p. 104, 105 et 107.

Banque de Centrale de Tunisie : Rapport annuel 1990, p. 103, 108.

LES ÉCHANGES DES PRODUITS AGRICOLES ENTRE LA TUNISIE ET LA CEE

La CEE est le principal partenaire commercial de la Tunisie, elle a été, en 1989, à l'origine des deux tiers des importations totales et a absorbé près des trois quarts de nos exportations.

Pour les produits agricoles et agro-alimentaires, cette position est aussi importante puisque les pays de la CEE reçoivent près de 80 % de nos exportations. Les relations commerciales entre la Tunisie et la CEE, en ce qui concerne les produits agricoles, ont été régies par l'Accord de coopération d'avril 1976. Cet accord fut complété par le Protocole Additionnel d'avril 1987 pour tenir compte de l'adhésion de pays méditerranéens ayant une gamme de produits agricoles proche de celle de la Tunisie. Ces accords offrent à la Tunisie certaines facilités pour écouler ses produits agricoles sur le marché européen : entrée de certains produits en franchise de douane, possibilité d'exportation de certains produits avec un taux de douane assez réduit etc. Toutes ces mesures ont pour objectif de préserver les courants traditionnels de produits agricoles de la Tunisie vers la CEE ; courants qui risquaient de s'arrêter suite à l'élargissement de la CEE et à la réalisation d'un taux d'autosuffisance supérieur à 100 pour une large gamme de produits dans le cadre de l'Europe à Douze. La durée limitée dans le temps pour certaines clauses devrait permettre, par ailleurs, à la Tunisie d'opérer les différentes restructurations afin de trouver de nouveaux débouchés ou de convertir la structure de ses produits.

Toutefois, l'effet de ces mesures est réduit du fait de certaines restrictions qui relèvent des fondements même de la PAC, qui sont la préférence communautaire et la garantie d'un prix minimum identique dans les pays-membres. Ces mesures font que, vu de l'extérieur, le marché communautaire est fortement protégé et difficilement pénétrable par les produits des pays-tiers, même si ces produits disposent d'un avantage comparatif dans certains pays de la Communauté pris individuellement. Pour les exportations tunisiennes cela se traduit par les mesures suivantes :

- L'institution d'un calendrier d'entrée sur le marché européen de plus en plus restrictif et qui correspond difficilement aux périodes de production et d'exportation pour l'agriculture tunisienne. Ceci concerne notamment les fruits et légumes.

- L'application de droits de douane progressifs pour les produits capables de concurrencer les productions communautaires, ce qui pousse les consommateurs à s'orienter vers les produits CEE, sauf dans le cas d'une différence de qualité assez importante (pour certains fruits et légumes). Le désarmement tarifaire ne concerne qu'une partie de la liste des fruits et légumes.

- L'instauration de contingents limitant les possibilités d'exportation vers la CEE, par le déclenchement au-delà de ce contingent de certaines mesures restrictives (pour la plupart des produits frais et transformés). De plus, ces contingents doivent être assurés chaque année quelles que soient les conditions climatiques pour la production en Tunisie sous peine de leur annulation.

- La détermination d'un prix de référence souvent supérieur au prix sur le marché mondial et qui permet par le système de prélèvement d'une taxe compensatoire de ramener le prix du produit importé à un niveau souvent supérieur à celui des produits communautaires (exemple de l'huile d'olive et des agrumes).

- La possibilité de déclencher unilatéralement la clause de sauvegarde par chaque pays-membre dans le but de protéger le marché intérieur ou pour réduire les charges de soutien au prix.

- Le maintien par certains pays-membres de régimes d'importation protectionnistes propres à eux.

Parallèlement aux restrictions à l'importation, les mesures d'encouragement et de soutien des prix à l'intérieur de la CEE rendent encore plus difficile la pénétration des produits agricoles tunisiens sur l'ensemble du marché communautaire. En effet, les produits tunisiens se trouvent en concurrence avec des produits communautaires mis sur le marché à des prix inférieurs à leurs prix de revient de par les subventions à la production payées par la CEE.

Si ces mesures ont permis jusqu'à présent de maintenir le volume des courants d'échange de la Tunisie vers la CEE, ils n'ont pas autorisé leur développement. Pour l'avenir, l'approche de l'échéance de l'Acte unique européen risque de réduire encore plus la portée des accords préférentiels avec la CEE de même que ceux qui existent avec certains pays-membres. Or, l'agriculture tunisienne n'a pu trouver des débouchés qui puissent remplacer le marché communautaire et n'a pas connu la reconversion qu'imposent les changements dans son environnement international. Au contraire, les accords préférentiels ont joué comme un frein à toute politique lucide face à cette exigence.

MÉTHODOLOGIE

En matière de commerce international de produits alimentaires, la Tunisie, comme beaucoup d'autres pays d'ailleurs, se trouve donc face à deux tendances opposées représentant le dilemme classique : une tendance protectionniste et une tendance libérale. La première soutient qu'il faut se préserver contre les aléas extérieurs, viser son autosuffisance alimentaire et sauvegarder les revenus et les emplois des agriculteurs. La seconde tendance se réfère, par contre, aux avantages de la spécialisation internationale et donc à la perte d'efficacité due à la protection pour montrer qu'à long terme le pays a tout intérêt à lever les barrières (douanières et non douanières) à l'échange. Evidemment, il s'agit de l'éternelle querelle qui secoue de nouveau toutes les régions du monde et qui, au moins depuis Adam Smith et Ricardo, continue à partager économistes et politiciens concernant la meilleure politique à adopter. Et l'on sait que les développements théoriques les plus récents portant sur le commerce extérieur continuent à nourrir ce débat (Krugman et Obstfeld, 1991). En effet, la réalité est si complexe et les intérêts sont si contradictoires qu'il n'y a pas encore un modèle assez représentatif et général pour embrasser toutes les éventualités.

C'est dans ce contexte que nous tentons de résoudre ce dilemme pour le cas tunisien tout en étant conscient des limites des outils d'analyse disponibles et tout particulièrement de ceux que nous avons choisis d'utiliser.

PRÉSENTATION DU MODÈLE (1)

Afin de pouvoir explorer les conséquences de divers choix de politique économique agricole, on construit un modèle de simulation. Il s'agit de simuler le comportement des producteurs agricoles en fonction de diverses structures de prix correspondant à divers états des échanges internationaux.

On suppose que ces producteurs peuvent choisir les produits agricoles qui leur procurent le maximum de bénéfices compte tenu des contraintes techniques, des limites de ressources et du risque associé à la variabilité des prix et des rendements.

Il est à préciser que les exploitants (au nombre de 375 000) en Tunisie sont représentés par un exploitant unique dans ce modèle ; ce qui permet à la fois de faire une énorme simplification et une totale abstraction des conflits et des problèmes d'ajustement et de coordination qui risquent de surgir. En outre, les contraintes sociales sont négligées. Certes, il s'agit d'une limite importante du modèle mais que l'on peut justifier par le fait que notre préoccupation dans le cadre de ce travail se limite à la vocation et aux intérêts à long terme de l'agriculture tunisienne, quoiqu'il serait intéressant ultérieurement de tenir compte des coûts d'ajustement et des contraintes sociales pour améliorer ce travail.

La fonction objectif à maximiser, et qui traduit le comportement des exploitants, est bien le profit ou le bénéfice net qui dépend des prix des produits et des intrants. Une

1. Pour la construction de ce modèle nous avons largement bénéficié du mémoire de DEA de E. Delhoumi (1991) ainsi que de son assistance, nous le remercions vivement.

certain aversion au risque est introduite dans le modèle sachant que les exploitants cherchent le maximum de bénéfice mais tout en se couvrant contre les risques et ce en les limitant à un plafond donné. On a supposé que le risque ne doit pas dépasser 20 % du profit. Il est à noter qu'une linéarisation de la mesure du risque est effectuée permettant ainsi l'application de la programmation linéaire.

En effet, l'agriculture tunisienne étant soumise à d'énormes fluctuations liées principalement au climat et aux prix, en admettant que l'incertitude affecte la décision des exploitants agricoles, il est important d'intégrer ce facteur risque dans la modélisation. Ce facteur affecte non seulement le niveau d'activité global de l'agriculture mais aussi la répartition entre les diverses activités, car elles ne présentent pas le même degré de risque.

En effet, le comportement de l'agriculture (ou de l'exploitant représentatif) se ramène à choisir le plan de production, c'est à dire la combinaison d'activités agricoles, permettant le maximum de profit sous les contraintes techniques, de ressources et de risque.

Le profit est tout simplement la différence entre la valeur des produits écoulés par l'agriculture (Y_j) et la valeur des intrants et des ressources utilisées (X_{ij}) :

$$\pi = \sum_j P_j Y_j - \sum_i \sum_j P_{ij} X_{ij}$$

Les activités agricoles introduites distinctement dans le modèle comptent 42 produits en plus de certains produits qui ne servent qu'à la consommation intermédiaire (fumier, luzerne, paille...). Elles couvrent plusieurs sortes de céréales, un certain nombre de produits maraîchers, plusieurs catégories d'arbres fruitiers (notamment l'olivier), l'élevage bovin et ovin etc... L'échantillon de produits retenus vise à donner une image aussi complète que possible des produits tunisiens ; cependant quelques omissions notables existent et seront considérées plus loin : la viticulture et les agrumes sont les plus importantes.

Quant aux ressources et intrants, une vingtaine, ils concernent l'eau, la terre, les engrais, la main-d'œuvre, la mécanisation et les aliments pour le bétail. La différenciation est faite selon la nature de l'intrant et selon le temps d'utilisation ; l'année étant divisée en deux périodes : période humide et période sèche.

Comme mesure du risque, on adopte la somme des valeurs absolues de déviations des bénéfices par rapport à leur moyenne escomptée. Afin de tenir compte des variations annuelles, on calcule ces déviations pour trois années consécutives.

n_{jt} = déviation positive du bénéfice par rapport à la moyenne escomptée pour l'activité j et l'année t.

P_{jt} = déviation négative du bénéfice par rapport à la moyenne escomptée pour l'activité j et l'année t.

La somme des valeurs absolues des déviations positives et négatives pour une année t et pour toutes les activités est donc égale à :

$$n_t - p_t = \sum_j n_{jt} - \sum_{j'} p_{j't}$$

j indique les activités pour lesquelles la déviation s'avère positive ;

j' indique les activités pour lesquelles la déviation s'avère négative.

$$n_{jt} = (C_{jt} - \bar{C}_j) Y_j$$

$$P_{j't} = (C_{j't} - \bar{C}_{j'}) Y_{j'}$$

C_{jt} : bénéfice unitaire réalisé pour l'activité j et l'année t

\bar{C}_j : bénéfice unitaire escompté sur la base notamment des performances passées.

La définition est la même pour $C_{j't}$ et $\bar{C}_{j'}$; la différence entre j et j', c'est que l'on a :

$$C_{jt} - \bar{C}_j > 0 \text{ et}$$

$$C_{j't} - \bar{C}_{j'} < 0$$

Enfin le risque total est mesuré par $\sum_{t=1}^3 (n_t - p_t)$.

Il est supposé que l'exploitant cherche à maximiser le profit en limitant le risque et ce en excluant les solutions entraînant un risque supérieur à 20 % du profit total.

S'agissant des ressources en eau et en sol, l'espace est divisé en zones : une zone irriguée qui occupe approximativement 5 % de la superficie totale (SAU), une zone de culture en sec avec un climat humide (30 %) et une troisième zone sèche et aride. Ce découpage n'est pas assez fin pour refléter toutes les données naturelles de la Tunisie mais il est suffisant pour en saisir les traits essentiels.

Les techniques de production sont supposées à coefficients fixes avec la possibilité d'application de multiples techniques pour un même produit ; des hypothèses alternatives sont en effet envisagées. Les informations relatives aux coefficients techniques proviennent de sources diverses, certaines sur la base d'enquêtes à l'échelle de tout le pays alors que d'autres proviennent d'enquêtes réduites à des régions ou à des localités particulières.

En somme, le comportement de l'exploitant agricole est décrit par un programme linéaire de la forme :

$$\text{Max } \pi = \sum_j P_j Y_j - \sum_i \sum_j P_{ij} X_{ij}$$

$$\sum X_{ij} \leq X_i \quad \forall i,$$

$$\sum a_{ij} Y_j \leq X_i \quad \forall i,$$

$$X_i - b_i \leq 0 \text{ pour certains } i \\ \text{avec } P_i = 0$$

$$\sum_t (n_t - p_t) \leq 0,2 \pi$$

X_{ij} : intrant de type i nécessaire à l'activité j ;

$$a_{ij} = \frac{X_{ij}}{y_j} \text{ coefficient technique supposé fixe.}$$

On a $x_i - b_i \leq 0$ et $P_i = 0$. lorsqu'il s'agit d'une ressource naturelle non reproductible (terre...). Par contre X_i est libre lorsqu'il s'agit d'un produit échangeable sur le marché international (engrais...).

Il est clair que ce modèle peut être vu comme un modèle de simulation ; en particulier il peut être utilisé pour simuler la réaction de l'agriculture à toute variation de prix des produits ou des intrants.

SCÉNARIOS ET RÉSULTATS

Trois principaux scénarios sont étudiés :

- le scénario de référence qui correspond à la situation présente,
- un scénario de libéralisation systématique des échanges internationaux,
- et un scénario de libéralisation à l'échelle internationale.

1. L'étude du premier scénario a pour but principal de calibrer le modèle et de vérifier que ses résultats sont assez conformes avec le comportement effectif observé chez les exploitants agricoles. Il est à signaler que la Tunisie applique depuis quelques années des prix garantis par l'Etat pour les céréales de base (blé dur, blé tendre, orge...), l'huile d'olive et le lait frais et contrôle de près les prix d'autres produits agricoles essentiels. Pour les céréales, en particulier, les prix sont annoncés au début de la saison et ont fait, au cours des dernières années, l'objet d'augmentations substantielles pour les ramener à un niveau plus élevé que celui du marché mondial, considéré trop bas.

2. Le scénario de libéralisation inconditionnelle : on se demande ce qui adviendrait à l'agriculture tunisienne si les prix mondiaux étaient imposés aux producteurs et que toute forme de protection était supprimée ? Y aurait-il réellement un gain provenant d'un avantage comparatif non exploité à cause de la protection ? Si oui, l'environnement international permettrait-il de réaliser cet avantage comparatif ?

La réponse du modèle à la première question est sans équivoque. Le passage aux prix mondiaux ne serait pas à l'avantage de la Tunisie, aussi paradoxal que cela puisse paraître. (Little et Mirrlees, par exemple, soutenaient que pour un petit pays les prix à la frontière sont les mesures les plus adéquates du coût d'opportunité et qu'à la longue un tel pays atteint le maximum de bien-être en s'ouvrant sur le commerce extérieur).

En effet, la valeur de la fonction objectif baisse et les terres, jusque là consacrées aux céréales, sont presque délaissées ; la seule activité qui pourrait alors y être rentabilisée est l'élevage ovin, c'est-à-dire la transformation de ces terres en parcours permanents. Ceci rappelle l'évolution de l'occupation du sol qui s'est produite au Royaume-Uni suite à la libéralisation du commerce du blé à la fin du 19^e siècle (Tracy, 1986) ; ainsi que la réduction de la céréaliculture dans les régions méditerranéennes dans les pays européens suite à leur adhésion à la CEE. Quoi qu'il en soit cela évoque plus un scénario de désertification des terres à vocation céréalière car l'élevage risque d'être peu attractif pour les paysans et les agriculteurs, le rendement à l'hectare y étant très faible et ne permettant pas la survie à ceux qui dépendaient de la culture de céréales.

En outre ce scénario pose le problème des possibilités de commercialisation des surplus par le marché mondial, notamment sur la CEE. Il est évident que dans la situation actuelle il serait extrêmement difficile d'y apporter plus de viandes par exemple.

Il est aussi à remarquer que les vignes auraient pu être un autre substitut aux grandes cultures en Tunisie. Ce cas n'a pas été explicité faute de données fiables sur les coefficients techniques des vignes et parce qu'il est connu d'avance que les chances de la Tunisie de s'imposer sur un tel marché mondial sont quasiment nulles. Sans parler de l'insuffisance des traditions en la matière et surtout de l'obstacle culturel qui risque fort de s'opposer à la perspective de remplacer le pain par le vin dans un pays islamique.

3. Scénario de libéralisation à l'échelle mondiale : l'hypothèse est que tous les programmes de soutien sont levés simultanément dans toutes les régions du monde, ce qui permet à la fois d'élever les prix mondiaux et de faciliter l'accès des produits de tous les pays, grands et petits, au marché international. Pour explorer cette situation hypothétique (à laquelle des travaux intéressants avaient été consacrés, voir par exemple ceux étudiés par l'OCDE), nous nous sommes contentés de supposer que les agriculteurs tunisiens peuvent vendre à des prix se situant entre les prix moyens qui sont actuellement en cours au sein de la CEE et les prix mondiaux actuels.

Au cas où ils sont plus proches des prix CEE, il s'avère que la Tunisie gagnerait à s'ouvrir complètement sur le marché international. Même si elle continuait à en dépendre pour des produits essentiels comme les céréales, elle serait assurée de pouvoir couvrir ses importations à l'aide de la commercialisation de ses surplus.

En effet ce niveau de prix permet le développement non seulement des cultures traditionnelles pour le marché national, mais aussi des productions méditerranéennes telles que les agrumes, la vigne ou les oliviers dont le maintien dans la situation actuelle est de plus en plus problématique à cause des restrictions au niveau de l'accès au marché de la CEE.

Et c'est bien là que se situe l'interrogation fondamentale, le libre échange total serait bien un équilibre de Nash mais à condition que tous les pays jouent loyalement le jeu.

CONCLUSION

Malgré les limites de notre approche, il nous semble qu'en réponse à la question concernant la libéralisation de la politique agricole nous pouvons avancer que la Tunisie n'a pas intérêt, dans la conjoncture actuelle, à libéraliser totalement sa politique agricole, ceci à cause du maintien des politiques protectionnistes dans les pays du Nord, et parce qu'une libéralisation dans ces conditions aboutirait à une augmentation du déficit de la balance alimentaire, à un appauvrissement du pays (et donc à l'aggravation des tensions sociales). Par contre, dans le cas d'une libéralisation réelle des échanges au niveau mondial et surtout chez nos principaux partenaires, la Tunisie gagnerait à s'engager plus dans les échanges en jouant elle aussi la carte d'une plus large libéralisation de son économie agricole.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CEE/FAO (1990). — Prix des produits agricoles et de certains moyens de production en Europe et en Amérique du Nord. 1988/89 et 1989/90.

DELHOUMI E. (1991). — Irrigation de complément des céréales : Evaluation économique dans un contexte aléatoire et multiobjectifs. Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis ; 90/91.

HAZELL (1971). — A linear alternative to quadratic and semi variance programming for planning under uncertainty ; in *Am. Jour. of Agr. Eco.*, 1971.

HAZELL et NORTON (1986). — **Mathematical programming for economic analysis in agriculture** ; Mc Millon, London, 1986.

KRUGMAN et OBSTFELD (1991). — **International Economics : Theory and Policy**. MIT Press.

ROMERO C. et ROHMEN (1986). — **Multiple criteria analysis for agricultural decisions**. Amsterdam-Oxford-Newyork ; 1989.

ROMERO C. et ROHMEN (1983). — Goal programming via multidimensional scaling applied to senegales subsistence farming ; in *Am. Jour. of Agr. Eco.*, 1983.

TRACY M. (1986). — L'Etat et l'agriculture en Europe occidentale : **Crises et réponses au cours d'un siècle**. Economica, Paris, 1986, 451 p.

Pour les statistiques tunisiennes :

Banque Centrale de Tunisie. — Rapport annuel ; plusieurs années.

Ministère de l'Agriculture. — Annuaire des statistiques agricoles ; plusieurs années.

Institut National des Statistiques. — Statistiques du commerce extérieur, plusieurs années.